

## ACTION 5-3 FACILITER ET ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ, EN AMÉNAGEANT DES PÔLES D'ÉCHANGE ET EN COORDONNANT LES HORAIRES

Cette action a pour but de faciliter et fluidifier le passage d'un mode de déplacement à un autre par la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs et performants (parkings relais, pôles intermodaux, stationnement sécurisé vélo et autres services vélo...) permettant une meilleure complémentarité entre les services de mobilité.

### SUIVI DES RÉALISATIONS

 En retard

 non démarré  
 en cours  
 opérationnel/terminé

		Échéance inscrite dans le PDU	État d'avancement / résumé des principales réalisations
a	Identifier plusieurs nœuds de correspondance stratégiques et programmer leur création ou réaménagement, notamment en lien avec la restructuration du réseau de transport collectif urbain ou ferroviaire.	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôles intermodaux de Clermont La Pardieu, de Clermont-Ferrand, et du Cendre réaménagés respectivement en 2007, 2014, et en 2020.</li> <li>- fin 2020 : lancement par la Région de l'étude de faisabilité de la nouvelle gare routière, à proximité de la gare SNCF de Clermont-Ferrand. [opération prévue également dans l'action 4-3 du PDU]</li> <li>- 2021 : en lien avec le projet InspiRe, étude de l'aménagement multimodal de certains lieux stratégiques : square de la jeune Résistance en lien avec la ré-implantation de la gare routière de Clermont, interface aéroport/halte SNCF d'Aulnat, quartier gare de Cournon-Sarliève, place Joseph Gardet (future place de la République) à Cournon-d'Auvergne.</li> </ul>
b	Construire une doctrine sur la place des services librement organisés (SLO) au sein du ressort territorial	2020-2022	
c	Aménager le pôle d'échanges de la commune du Cendre	2020-2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : achèvement des travaux fin 2020.</li> <li>- 2021 : inauguration et ouverture du pôle d'échange du Cendre en mars 2021</li> </ul>
d	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des parcs relais et une stratégie de rabattement en lien avec le projet de réorganisation des transports collectifs urbains et le nouveau schéma viaire	2020-2022	- 2021-2022 : 4 nouveaux P+R sont à l'étude dans le cadre du projet InspiRe pour accompagner la mise en site propre à Haut Niveau de Service des lignes B et C, afin de compléter le maillage existant (2 P+R et 3 parcs de proximité). D'autres sites complémentaires sont étudiés par la Métropole pour constituer un maillage autour du futur réseau.
e	Renforcer l'intermodalité avec le vélo, en premier ou dernier mode de la chaîne de déplacement	2020-2022	<p><b>Actions SMTC-AC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 : mise en service de 150 places de stationnement vélo sécurisé en gare de Clermont-Ferrand avec le service « C.vélo box »</li> <li>- 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>* modernisation du système de vélos en libre-service (VLS) C.vélo, extension du réseau, changement de l'ensemble des vélos et augmentation (+23 %) de la flotte.</li> <li>*généralisation de la livraison en commune des C.vélo en location longue durée (VLD) et augmentation massive de la flotte de vélo à assistance électrique (+64 %).</li> </ul> </li> <li>- 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>* achat de 20 VAE pliants pour la location longue durée, réservée aux abonnés T2C</li> <li>* commande de 200 nouveaux VAE, pour atteindre un parc total de 650 VAE en location longue durée.</li> </ul> </li> </ul>

<p>e</p> 	<p>Renforcer l'intermodalité avec le vélo, en premier ou dernier mode de la chaîne de déplacement</p>	<p>2020-2022</p>	<p><b>Actions Région :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégie de déploiement des équipements de stationnement sécurisé vélo dans les gares de Clermont-Ferrand et Clermont la Pardieu en cours de définition.</li> <li>- 2021-2022 :</li> <li>* intégration de l'exigence d'emport des vélos non démontés à bord des cars dans le cadre du nouveau marché des lignes interurbaines lancé en septembre 2021.</li> <li>* installation de 2 consignes individuelles sécurisées pour le stationnement vélo dans les haltes ferroviaire de Durtol, de Clermont la Pardieu et de Sarliève-Cournon.</li> </ul>
---	---	------------------	---

## ÉVALUATION/CONSTATS

### Pôles d'échanges ferroviaire et parkings relais : des espaces multimodaux pour mailler le territoire

La création ou le réaménagement de pôles d'échange repose sur l'initiative des communes. La Région est positionnée en tant que financeur, via les contrats d'aménagements de mobilités vertes (CAMV), qui ouvrent droit à une subvention à hauteur de 50 % de l'aménagement (plafonné selon la fréquentation de la gare : 900 €/voyageur journalier). Des montages sont possibles pour compléter ce dispositif (fonds européens, contrat de plan État-Région, ...). Toutefois, la Région est actuellement en train d'examiner la question du maintien de ce dispositif de soutien. Les arbitrages seront connus en 2023.

Depuis l'approbation du PDU, le pôle d'échange du Cendre a été aménagé et a donc rejoint la gare de Clermont-Ferrand et la halte de La Pardieu au rang de pôle d'échange multimodal. Dans les années qui viennent, **de nouveaux lieux d'intermodalité devraient voir le jour notamment en lien avec le projet InspiRe**. Quatre projets sont actuellement dans des phases d'étude, à des degrés d'intensité et d'avancement et divers :

- o Square de la Jeune Résistance à Clermont-Ferrand : ce site fait l'objet d'un travail plus poussé en vue d'assurer non seulement l'insertion des lignes de bus à haut niveau de service B et C, mais aussi la pacification de cet ensemble très routier et son interface avec une éventuelle future gare routière (le déplacement de la gare routière actuelle fait l'objet d'études conduites en parallèle par la Région).
- o Quartier gare de Cournon-Sarliève : la modification du PLU communal entamée en 2021 planifie la création d'un nouveau quartier organisé autour d'une zone multimodale (BHNS, halte ferroviaire, voies cyclables et stationnements sécurisés vélo).
- o Aulnat secteur aéroport/halte SNCF : dans le cadre du projet InspiRe, cet espace sera réaménagé avec un niveau élevé d'ambition en matière de qualité paysagère. L'interface entre la ligne de Bus à Haut Niveau de Service, l'aéroport, et la halte ferroviaire bénéficiera de cette requalification. L'hypothèse de

mutualisation d'un P+R avec le stationnement existant lié à l'aéroport n'a pas abouti jusqu'ici, en revanche, la voie cyclable actuelle sera restructurée grâce à l'aménagement et ainsi rendue plus sécurisante.

- o Cournon-d'Auvergne place J. Gardet (future place de la République) : le réaménagement complet de la place et sa transformation en véritable lieu de vie avec une composante intermodale (BHNS, piétons, vélos) est travaillé dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre spécifique porté par la commune. Les démolitions ont démarré début 2022, et les travaux d'aménagement de la nouvelle place devraient démarrer en septembre 2023. Deux phases de chantier sont prévues avant la livraison complète fin 2025.

En 2022, les conclusions de la commission d'enquête du projet InspiRe (*voir action 4.1 - restructurer le réseau de transport autour d'un réseau armature TCSP de 4 lignes fortes*) ont souligné l'importance du déploiement de parkings relais, en accompagnement des lignes BHNS et du réseau restructuré. Dans le cadre de la gouvernance partagée du projet InspiRe, la Métropole et le SMTC-AC ont donc adopté fin septembre 2022 une stratégie sur ce sujet reposant sur un travail à 4 niveaux selon des perspectives d'aboutissement phasées dans le temps :

1. Améliorer l'attractivité des P+R existants grâce à une amélioration de la lisibilité des accès et une plus grande communication.
2. Programmer la réalisation des P+R identifiés dans le cadre du projet InspiRe.
3. Expérimenter la fonction P+R sur des poches de stationnement existantes le long des lignes du réseau de bus, en priorité les plus importantes.

Permettre des possibilités à moyen et long terme en identifiant des emplacements réservés dans le PLU sur les secteurs, actuellement non disponibles ou non mutables à court terme et identifiés comme particulièrement pertinents pour accueillir la fonction P+R.

### Des services d'intermodalité vélo qui se développent

L'année 2021 a été une année importante en ce

qui concerne le vélo et tout particulièrement les services d'intermodalité en la matière.

**La loi LOM impose de développer le stationnement vélo aux abords des gares en visant 4 % des voyageurs.** Le décret d'application paru le 8 juin 2021 permet de préciser les gares/haltes concernées pour le ressort territorial du SMTC-AC : Clermont-Ferrand, Le Cendre et Clermont La Pardieu. La Région s'interroge actuellement sur la possibilité d'aller au-delà des 4 %. Des priorités d'intervention pour le déploiement de ces équipements devront être établies en réfléchissant aussi sur la typologie d'équipements à prévoir en fonction de la fréquentation (dosage entre arceaux et consignes sécurisées, individuelles ou collectives).

La Région a poursuivi par ailleurs son programme d'investissement avec la SNCF pour l'installation de consignes vélo individuelles sécurisées dans toutes les gares et haltes du territoire (2 modules au départ). Des consignes ont ainsi été installées dans les haltes de Durtol en 2021, de Clermont La Pardieu et de Sarliève-Cournon en 2022. Le déploiement sur les autres haltes du territoire est prévu en 2023 et 2024.

Dans le cadre des transports routiers, en 2021 à l'occasion du renouvellement des marchés des lignes interurbaines, l'obligation d'emport des vélos (non démontés) à bord des autocars a été intégrée aux clauses des contrats. En pratique, cela se traduit par l'obligation, pour les transporteurs, de disposer d'un équipement permettant l'embarquement et le transport de 5 vélos maximum par véhicule. Les transporteurs ont le choix de la technologie avec la possibilité de disposer d'un équipement en soute (avec démontage de la roue avant généralement) ou d'un équipement extérieur (porte-vélo). La grande majorité des transporteurs titulaires ont retenu la solution du porte vélo arrière (extérieur) sans démontage du vélo et avec sécurisation de ce dernier.

Les transporteurs concernés ont un niveau d'équipement assez hétérogène : fin 2022, un tiers des véhicules affectés aux lignes Car Région du Puy-de-Dôme sont équipés d'un dispositif spécifique d'emport, dont un peu plus de la moitié (53 %) sont constitués d'un porte vélo en façade arrière du véhicule (les autres dispositifs étant localisés en soute). Aujourd'hui encore, ce sont donc deux tiers des véhicules qui n'ont pas de dispositif particulier, laissant le soin aux usagers de positionner leur(s) vélo(s) dans les soutes sans système de fixation sécurisé. L'emport des vélos à bord des autocars se heurte également à d'autres freins. La majorité des transporteurs restent réticents à l'idée de disposer d'un porte vélo, ce dernier obligeant le personnel de conduite à quitter son poste pour superviser voire assurer la fixation des vélos. Par

ailleurs, de nombreux arrêts du réseau Car Région ne permettent pas l'arrêt prolongé des véhicules nécessaire pour charger ou décharger les vélos.

En septembre 2021, le système de vélos en libre-service C.vélo a été entièrement modernisé avec le remplacement de l'ensemble des 52 stations existantes, le déploiement de 5 nouvelles stations et le renouvellement complet de la flotte avec du matériel plus récent, plus léger et plus performant. Le service de location longue durée a également évolué avec la généralisation de la livraison en commune des vélos à assistance électrique, permettant ainsi aux bénéficiaires de les récupérer directement dans leur ville. Les flottes de vélo, en libre-service (VLS) et en location longue durée (VLD), ont été nettement renforcées en 2021 et 2022 (+120 VLS pour atteindre un total de 680 vélos et +360 vélos à assistance électrique pour atteindre un total de 650 VLD). Le succès grandissant de ces offres ne se dément pas : le nombre de trajets VLS a augmenté de près de 45 % en 2022 par rapport à son niveau de 2019 et, pour les VLD, l'ensemble des nouveaux vélos a déjà été absorbé par la demande. De façon à offrir aux abonnés T2C la possibilité de monter à bord des bus avec un vélo, le SMTC-AC a également acquis en 2022 une flotte de 20 vélos à assistance électrique pliables, qui ont intégré la flotte en location longue durée. Ces vélos sont acceptés à bord contrairement aux vélos classiques trop encombrants pour être autorisés à bord des bus (l'accès dans le tram est quant à lui possible, hors heures d'affluence et sous conditions).

## POUR LA SUITE...

- Définir dans le cadre du PLUi une vision stratégique d'aménagement ou de modernisation de lieux intermodaux sur l'agglomération : en tenant compte du diagnostic porté dans le cadre de l'étude « étoile ferroviaire clermontoise » (cf. action 4.2 - *Fiabiliser et optimiser les grilles horaires des dessertes ferroviaires*), prévoir dans le PLUi des orientations en matière d'aménagement de lieux intermodaux. Ceci peut se faire notamment au travers d'orientations d'Aménagements Programmés (OAP).
- Poursuite des études des sites intermodaux en lien avec le projet InspiRe, poursuite de l'étude de déplacement de la gare routière de Clermont-Ferrand
- Suivre les effets de la modernisation du service C.vélo en libre-service dans le cadre du suivi du marché d'exploitation liant le SMTC-AC à l'exploitant C.vélo et poursuivre l'accroissement du parc de vélos en location longue durée
- Poursuite de la campagne d'installation de consignes vélo individuelles sécurisées : en 2023 et 2024, la Région a prévu d'équiper les haltes ferroviaires d'Aulnat, Royat-Chamalières et Clermont la Rotonde. Par ailleurs, une réflexion associant Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC va se poursuivre dans le but de déployer une offre de stationnement collectif de dimensions variées (cf. action 2.3 *Mettre en œuvre le schéma cyclable*).
- Continuer le suivi des équipements d'emport de vélo à bord des autocars dans le cadre du nouveau marché Cars Région.

## COÛTS



**Aménagement du pôle intermodal du Cend्रे : 2,6 M €** dont 2,06 M€ financés par CAM, 468 000 € par le Conseil régional et 68 000 € par le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme.

**Modernisation et exploitation du nouveau système C.vélo en libre-service : 1,25 M€ HT/an de 2021 à 2030** intégrés dans le contrat d'exploitation liant le SMTC-AC et son exploitant



**Acquisition en 2021-2022 de 200 VAE classiques : 296 000 € HT** financés à 60 % par le FEDER Région.

**Acquisition en 2021-2022 de 20 VAE pliants en 2022 pour la location longue durée : 33 000 € HT**

**Entretien et livraisons en communes des 160 VAE supplémentaires acquis en 2021 et proposés en location longue durée : 36 000 € HT/an** (de 2021 à 2030)



**Réaménagement de la place Gardet / place de la République à Cournon d'Auvergne : 13 M€** programmés dont 2 M€ inscrits dans le projet InspiRe, 7 M€ financés par la Métropole et 4 M€ financés par la commune.

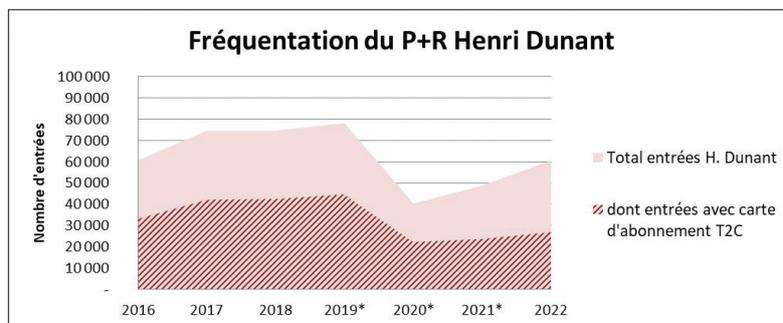
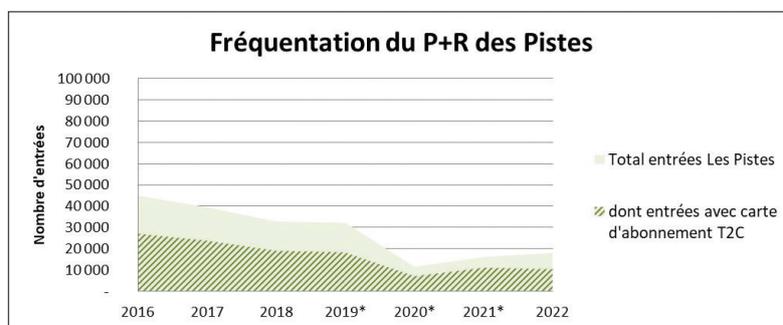
 INDICATEURS

Les parkings à vocation intermodale en chiffres :

	Existants	Places correspondantes	À l'étude	Places correspondantes
Parkings relais (P+R) et parcs de proximité	5	1 380	+4	+414
Poches de stationnement exploitables comme des P+R	-	-	+9	+910

(source : CAM / SMTAC-AC)

Évolution de la fréquentation des parkings relais (P+R) :



(Source : CAM - février 2023)

Aménagements d'intermodalité vélo dans les gares et haltes ferroviaires

Nombre de places de stationnement vélo par gare ou halte ferroviaire

	Total en 2021	Dont sécurisé ( individuel ou collectif)	Total en 2022	Dont sécurisé ( individuel ou collectif)
Clermont-Ferrand	182	150*	182	150*
Clermont La Pardieu	20	0	22	2
Sarliève - Cournon	8	2	8	2
Le Cendre - Orcet	22	-	22	-
Aulnat Aéroport	6	-	6	-
Pont-du-Château	18	12	18	12
Gerzat	10	4	10	4
Clermont La Rotonde	0	-	0	-
Royat - Chamalières	0	-	0	-
Durtol - Nohanent	2	2	2	2

\* consigne collective C.vélo Box d'une capacité de 150 places

(source : Région Auvergne Rhône Alpes)

### Niveau d'utilisation de la C.vélo box en gare de Clermont-Ferrand

	2019*	2020	2021	2022
Nombre de contrats pris dans l'année	59	94	91	127
Nombre de jours d'abonnement par emplacement (150 emplacements)	52	75	90	129

\* La C.vélo Box a été mise en service en avril 2019, le chiffre indiqué pour cette année est donc basé sur 9 mois seulement. (Source : SMTC-AC)

### Utilisation du service C.vélo libre-service

